


GRILLE DES PRECONISATIONS DES DISPOSITIFS DU SIAO 78

Profil concerné : Premier accueil

La grille des préconisations vous permettra de flécher la préconisation dans le logiciel SI-SIAO. Définissez la préconisation qui correspond au besoin de votre ménage, renseignez ensuite les champs dispositif, type d'établissement niveau 1, 2, 3 et le type de place en suivant la ligne de la préconisation.

ATTENTION : si la préconisation est mal renseignée, votre demande vous sera renvoyée à compléter par le SIAO.

Votre préconisation 	Chemin à respecter dans le SI-SIAO				
	Dispositif	Type d'établissement niveau 1	Type d'établissement niveau 2	Type d'établissement niveau 3	Type de place
Alternative à l'hôtel (ALTHO) (1)	Hébergement	Hors CHRS	Hébergement d'urgence Hors CHRS	Ne pas remplir	Place en urgence
Hébergement Urgence	Hébergement	CHRS	Hébergement d'urgence en CHRS	Ne pas remplir	Place en urgence
Hébergement Stabilisation	Hébergement	CHRS	Hébergement de stabilisation en CHRS	Ne pas remplir	Place de stabilisation
Hébergement Insertion	Hébergement	CHRS	Hébergement d'insertion CHRS	Ne pas remplir	Place d'insertion
Foyer Jeunes Travailleurs – Résidence Jeunes Actifs	Logement	Logement Foyer	FJT-FTM	Logement-Foyer FJT	Logement
Résidence Sociale	Logement	Logement Foyer	Résidences Sociales	Résidences sociales hors pension de familles	Logement
Résidence Accueil	Logement	Logement Foyer	Résidences Sociales	Résidence accueil	Logement
Maison Relais / Pension de Famille	Logement	Logement Foyer	Résidences sociales	Pension de famille / maison relais	Logement
Logement Passerelle	Logement	Intermédiation Locative	Intermédiation Locative en sous-location	Ne pas remplir	Logement
SOLIBAIL	Logement	Intermédiation Locative	Ne pas remplir	Ne pas remplir	Logement
Logement de droit commun (SYPLO) (2)	Logement	Logement de droit commun	Ne pas remplir	Ne pas remplir	Logement
Maintien dans la structure (3)	Non renseigné	Ne pas remplir	Ne pas remplir	Ne pas remplir	Information non renseignée

(1) réservé aux services d'accompagnement à l'hôtel (PASH)

(2) réservé aux structures d'hébergement / logement ayant des ménages prêts au relogement. La préconisation « Logement de droit commun » est nécessaire afin que le SIAO puisse procéder à la labellisation SYPLO. Pour plus de renseignement, vous pouvez consulter notre site : siao78.fr

(3) réservé aux structures d'hébergement / logement, si le ménage n'est pas prêt au relogement ou ne peut intégrer un autre dispositif géré ou non par le SIAO, vous devez indiquer cette préconisation